

DECRET N° 2012-393 DU 06 NOVEMBRE 2012

portant nomination des membres du Conseil
d'Administration du Centre des Œuvres
Universitaires et Sociales d'Abomey-Calavi.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2012-069 du 10 avril 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2007-442 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Vu** le décret n° 2011-742 du 15 novembre 2011 modifiant décret n°2006-107 du 16 mars 2006 portant création et organisation de deux Universités Nationales en République du Bénin ;
- Vu** le décret n° 2010-385 du 07 septembre 2010 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Centre des Œuvres Universitaires et Sociales d'Abomey-Calavi ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 août 2012.

af

af

DECRETE :

Article 1^{er} : Le Conseil d'Administration du Centre des Œuvres Universitaires et Sociales d'Abomey-Calavi est composé comme suit :

Président : Monsieur **TOPANOU Adolphe**, représentant le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;

Membres :

- Monsieur **SINSIN A. Brice**, Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi ;
- Monsieur **BIO BIGOU Bani Léon**, Secrétaire Général de l'Université d'Abomey- Calavi,
- Monsieur **JOSSE Didier Adébiyi**, représentant du Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Monsieur **TOTAH F. Eric**, représentant du Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales ;
- Monsieur **ABDOULAYE Galilou**, Directeur des Bourses et Secours Universitaires ;
- Monsieur **ZINSOU François M.**, représentant du Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;
- Monsieur **ABOUBAKAR Moufalilou**, représentant du Ministre de la Santé ;
- Monsieur **AGBAHE Stanislas**, représentant du personnel du COUS/AC ;
- le **Président de la FNEB**, représentant des organisations estudiantines,;
- Monsieur **ANANI A. Joseph**, représentant du Président de l'Association Nationale des Communes du Bénin.

Article 2 : Le mandat des membres du Conseil d'Administration est de trois (03) ans, exception faite de celui du représentant des organisations estudiantines qui est d'un (01) an et s'exerce de façon rotative entre les organisations estudiantines existantes.

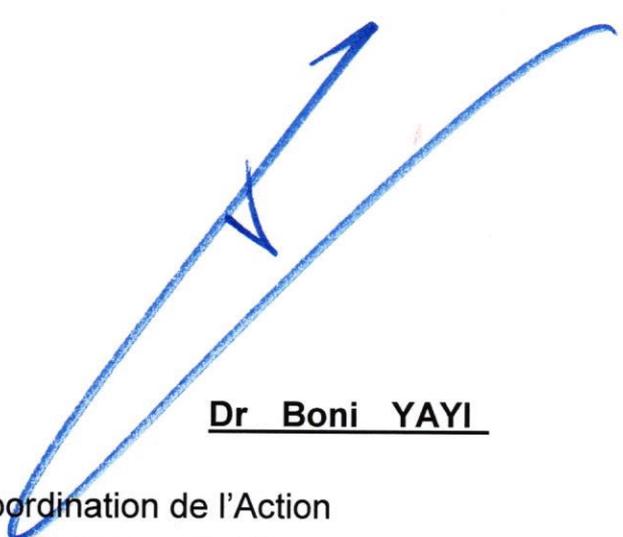
Article 3 : Il est alloué aux membres du Conseil d'Administration du Centre des Œuvres Universitaires et Sociales d'Abomey-Calavi une indemnité de session à la charge dudit Centre.



Article 4 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié au Journal Officiel.

Cotonou, le 06 novembre 2012

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et
de la Recherche Scientifique,



Jonas GBIAN



François Adébayo ABIOLA

AMPLIATIONS: PR: 02 - AN: 02 - CC 02: - HCJ: 02 - CES: 02 HAAC: 02 - CS: 02 - PM/CCAGE/PPP/DDS 04 MESRS
04 AUTRES MINISTERES: 24 SGG: 02 - MEF: 04 DGB: 02 - DCF: 01 - DGTC: 01 - MESRS: 02 - MS: 02 - MJSL: 02
- MCAPLN: 02 ANCB: 02 - INSAE: 03 -- DIRECTIONS MESRS: 15 - ARCHIVES: 01 - INTERESSES: 10 JO

